

**Numéro de dossier :** 1050491001**Unité administrative responsable** Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Bureau du directeur général adjoint , Réglementation**Objet** Adopter règlements - Modification du Plan d'urbanisme - Projet de l'article 89 charte - Centre universitaire de santé McGill (CUSM) - Hôpital des Shriners - Cour Glen**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec réserve

**♦Commentaires**

L'arrondissement du Sud-Ouest est favorable au projet de construction du CUSM, mais elle formule des réserves de manière à répondre aux préoccupations de l'arrondissement et à respecter les enjeux pour le Sud-Ouest:

Considérant que plusieurs éléments du projet ont des impacts majeurs sur le réseau des voies de circulation impliquant plusieurs intervenants gouvernementaux, il aurait été préférable de conclure en premier l'accord de développement. Cet accord de développement établissant le partage des coûts et les rôles des intervenants aurait dû être entériné par les parties avant l'adoption du projet de règlement pour ainsi garantir la réalisation de l'ensemble des composantes du Plan Directeur du Centre Universitaire de santé McGill (CUSM)

**Accès au site:**

Attendu que l'étude de circulation complète n'a pas été déposée plusieurs éléments ne sont pas mesurés nous permettant de se prononcer sur les impacts liés aux déplacements véhiculaires, piétonniers et cyclistes. Nous formulons toutefois les préoccupations suivantes portant sur les accès et les aménagements projetés en provenance du Sud par rapport au site.

La nouvelle proposition de localiser l'accès (employés et services) par la rue Saint-Jacques dans l'axe de la rue Saint-Rémi constitue une amélioration par rapport à l'accès par le Sud-Ouest. Toutefois, il devra être pris en compte les préoccupations suivantes dans la conception des aménagements afin de minimiser les impacts négatifs :

- Prévoir des aménagements sécuritaires pour les piétons – par exemple : feux piétonniers avec décompte, aires de refuge, marquage au sol;
- Minimiser l'impact du déblai généré par le nouvel accès dans l'axe de la rue Saint-Rémi par l'aménagement de plantations et de talus favorisant la végétation;
- Diminuer l'impact des murs de soutènement par l'utilisation d'éléments végétaux.

L'accès véhiculaire dédié aux véhicules de services et aux employés par la rue Saint-Jacques devra également inclure un accès sécuritaire dédié aux piétons.

*Nous sommes toutefois préoccupés de la pérennité de l'accès dédié, la gestion interne du stationnement*

*pourra avoir un impact considérable sur le réseau local et ce par une augmentation de son volume de circulation.*

Concernant l'aménagement des escaliers dans le talus, favoriser leur intégration par un tracé tenant compte de la topographie et s'assurant de leurs fonctionnalités tout au long de l'année ;

Considérant les aménagements cyclables, prévoir des liens au site en tenant compte des tronçons existants et projetés.

### **Circulation et stationnement :**

Considérant l'impact de la requalification d'un espace urbain aussi important, il est primordial de revoir le caractère de la rue Saint -Jacques aux abords du site. Son réaménagement devra lui conférer un caractère plus convivial par un aménagement du type boulevard urbain comportant des plantations et des trottoirs de grandes dimensions.

L'étude de circulation à compléter devra mesurer les impacts prévus de la circulation sur le milieu environnant en ce qui a trait à la fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Saint-Jacques et son remplacement par un accès depuis la rue Saint-Rémi.

Dans le secteur à proximité de l'entrée du stationnement sur la rue Saint-Jacques, il faudra proposer des mesures afin de contrer le débordement du stationnement sur les rues avoisinantes.

Afin de minimiser la circulation des véhicules lourds pendant les travaux de décontamination et de construction sur le réseau local de l'arrondissement Sud-Ouest, il est demandé d'utiliser la propriété du MTQ (ancienne emprise de la rue Pullman).

En ce sens, élaborer et rendre public un plan de circulation des véhicules lourds durant les travaux ayant pour but de minimiser l'impact de la circulation sur le milieu résidentiel.

### **Traitement architectural**

Nos commentaires portent sur l'amélioration des interfaces avec l'arrondissement Sud-Ouest :

- Pour les bâtiments de recherche en bordure de la rue Saint-Jacques, éviter l'utilisation de parements réfléchissants du côté Sud du site et ce afin d'éviter l'effet d'éblouissement ;
- Prévoir un traitement architectural ayant pour but d'éviter une élévation continue sur la rue Saint-Jacques et mettre en valeur le concept de base des pavillons pour les bâtiments de recherche ;
- Tenir compte dans la conception des façades des contraintes posées par rapport aux vents.
- Pour renforcer l'axe de la rue Saint-Rémi il serait intéressant de revoir, le traitement architectural afin d'y intégrer des percées visuelles vers le Nord. En ce sens, déposer une simulation 3D qui illustre l'impact visuel des bâtiments à l'intersection des rues Saint-Rémi et Saint-Jacques ;
- Prévoir un traitement architectural du mur de soutènement longeant la rue Saint-Jacques.

En ce qui concerne l'implantation des bâtiments de recherche en bordure de la bretelle de l'autoroute, déposer un document établissant les courbes de niveaux actuelles et projetées ;

En ce qui a trait à l'aménagement du talus dans la partie Est du site, minimiser le déblai et prévoir des plantations dans le talus ;

Prévoir un traitement architectural de qualité concernant l'accès véhiculaire en bordure de la rue

Saint-Jacques ;

Il est demandé de s'assurer que soit maintenue la qualité des aménagements et de l'architecture tout au cours de la réalisation du projet ;

**Numéro de certificat (ou note)**

<b>Responsable de l'intervention</b> Sylvain VILLENEUVE Conseiller en aménagement <b>Tél. :</b> 868-4188 <b>Date:</b> 2005-04-01	<b>Endossé par:</b> Nancy SHOIRY chef de division urbanisme <b>Tél. :</b> 872-2959 <b>Date d'endossement:</b> 2005-04-01
--	---

**Numéro de dossier :**1050491001